



MUNICIPALITE

PREAVIS N° 07/2024

CONCERNANT UNE DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 250'000.00 DESTINÉ À FINANCER LES AMÉNAGEMENTS DU CENTRE SPORTIF

Municipal responsable : Guy Dériaz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. AVANT-PROPOS

Après la finalisation du nouveau bâtiment du centre sportif du Sorbier, et dans le cadre d'une réflexion globale sur l'ensemble du site du Sorbier, il est apparu nécessaire d'adapter certaines infrastructures pour permettre d'une part de poursuivre les efforts consentis sur les économies d'énergie, et d'autre part d'offrir à la population de notre commune et aux usagers du site des aménagements performants, agréables et conviviaux.

Le présent préavis englobe une série d'aménagements extérieurs situés tous dans le périmètre autour du centre sportif du Sorbier. Il s'agit en grande partie d'actualiser et d'adapter les infrastructures à la nouvelle configuration du site en tenant compte du nouveau bâtiment.

2. LE PROJET

Le projet se base sur une réfection minimale des infrastructures existantes (sols) et sur l'installation d'aménagements simples, mobiles (donc en grande partie réutilisables ailleurs) et peu onéreux. Il est également prévu des économies d'énergie à travers la rénovation des luminaires des courts de tennis.

Il est proposé les éléments suivants :

Sur les deux anciens courts de tennis :

- Installation d'un deuxième padel tennis : vu le succès du padel installé en 2022 en collaboration avec le TCMT, il paraît pertinent de poursuivre le développement de ce nouveau sport et de renforcer la dynamique créée en construisant un deuxième terrain à côté de l'existant. Il convient de souligner que cette infrastructure sera financée par une location spécifique au TCMT qui s'ajoutera à la location des infrastructures actuelles (+ CHF 2'800.-/an, correspondant à 3,5 % du coût du nouveau terrain).
- Amélioration des revêtements de sol autour des padels.

Dans la demi-lune du terrain de football :

- Démontage des paniers de basket.
- Installation de tables et bancs.
- Pose de jeux : échecs, dames, ping-pong, baby-foot.
- Installation d'engins de musculation.

Sur les terrains de tennis (courts 1 à 4)

- Changement du système de lumières (adaptation avec modules LED) sur les huit mâts d'éclairage existants. Ceci fait partie des mesures d'économie d'énergie liées au PECC (plan énergie climat communal).

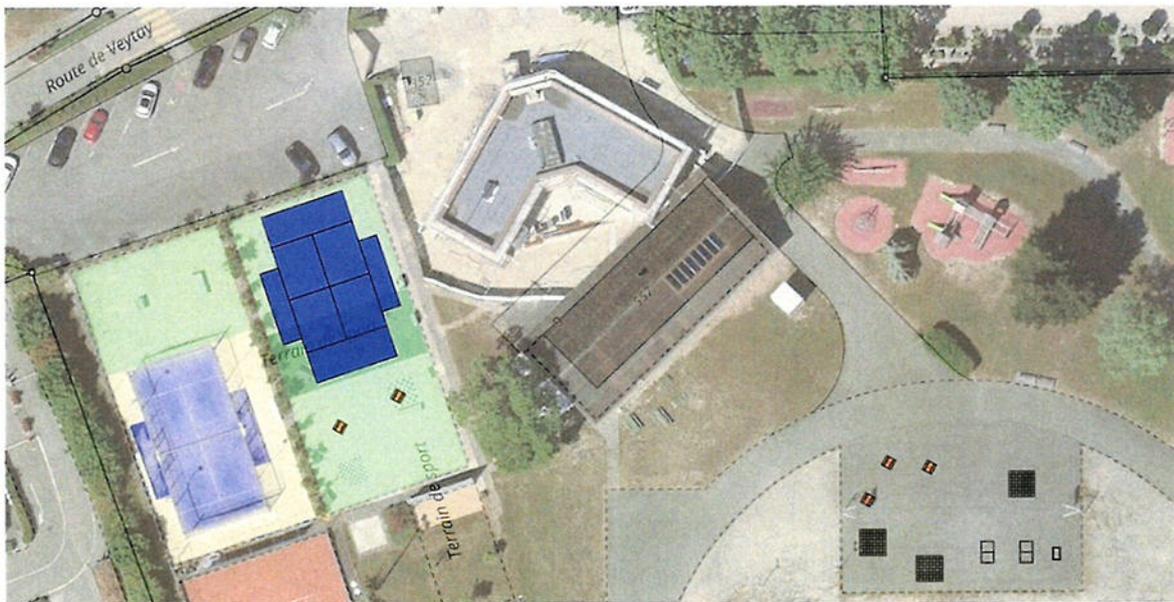
Terrain de football

- Commande de deux nouveaux petits buts pour juniors et entraînements.

Parking

- Nouveaux marquages au sol pour des raisons de sécurité (inversion du sens de circulation) afin d'éviter les déposes-minutes des élèves sur le passage piétons.

Plan de situation des aménagements prévus



3. COÛT DES TRAVAUX

Le budget a été établi sur la base de différentes offres à travers une étude de variantes pour la réfection des sols, ainsi que sur une recherche des prix des fournitures. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

a) Anciens tennis			
1	Fourniture et installation d'un padel tennis	60'000.00	
2	Socle pour installation padel	10'000.00	
3	Fouilles pour raccordement électrique des padels	10'000.00	
4	Aménagement autour des padels (dérapage + fourniture terre et semis)	18'000.00	
	<i>Sous-total</i>		98'000.00
b) Demi-lune (une partie de l'équipement est récupéré)			
5	Démontage des paniers	1'000.00	
6	Fourniture tables de ping-pong (1)	4'500.00	
7	Fourniture jeux d'échec (1), de dames (1) et de charret (1)	6'000.00	
8	Fourniture de tables (1) et bancs (2)	1'500.00	
9	Fourniture kit poubelles	5'000.00	
10	Fourniture d'engins de musculation	7'000.00	
	<i>Sous-total</i>		25'000.00
c) Terrain de football			
11	Achats de petits buts (2)	8'000.00	
	<i>Sous-total</i>		8'000.00
d) Parking			
12	Marquage parking et signalétique	8'000.00	
	<i>Sous-total</i>		8'000.00
e) Tennis			
13	Réfection des luminaires (modules LED)	65'000.00	
	<i>Sous-total</i>		65'000.00
f) Divers			
14	Panneaux, signalétique	5'000.00	
15	Divers et imprévus (10%)	21'000.00	
	<i>Sous-total</i>		26'000.00
TOTAL			
	<i>Total des travaux et fournitures HT</i>	230'000.00	
	<i>TVA 8.1 %</i>	18'630.00	
	Total TTC	248'630.00	
	Arrondi à	250'000.00	

Pour le financement de ces aménagements, on peut mentionner le point suivant :

- L'augmentation du loyer du TCMT pour le deuxième padel tennis.

Dès le 01.01.2024 les nouvelles durées d'amortissement spécifiques à chaque catégorie d'immobilisation prévues par MCH2 seront obligatoires et devront être appliquées par les collectivités. Dès lors les amortissements ne figureront plus dans les conclusions des préavis mais dans le corps du préavis.

Les travaux seront amortis sur une durée de 10 ans, de 2025 à 2034.

4. CONCLUSION

Le projet final d'aménagement du centre sportif permet d'améliorer sensiblement l'aspect du site du Sorbier et d'offrir un espace convivial et ouvert à toutes les générations. Il est le point d'orgue de la mue effectuée sur le site.

Le projet prend en compte l'hypothèse de la construction future d'une salle polyvalente sur ce site par des aménagements légers sur les infrastructures existantes et la fourniture d'installations mobiles pouvant en grande partie être réutilisées ailleurs.

C'est pourquoi au vu de ce qui précède, et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MIES

vu le préavis N° 07/2024 de la Municipalité concernant une demande de crédit de CHF 250'000.- destiné à financer les divers aménagements et infrastructures au centre sportif du Sorbier

vu les rapports des Commissions des travaux et des finances

attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1/ d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement du centre sportif du Sorbier
- 2/ d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 250'000.- TTC
- 3/ de prélever ce montant sur la trésorerie courante

La Municipalité

Le Syndic  P-A. SCHMIDT

Le Secrétaire-adjointe  F. BISCHOFF


Le Municipal responsable


G. DERIAZ

Approuvé par la Municipalité le 27 mai 2024.